

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC
L'ASSOCIATION AL PAÏS DE BONETA / CPIE QUERCY GARONNE**

Adm N° 2024 - 10

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt pour la Collectivité d'organiser une animation autour des ressources en eau à la Médiathèque Municipale de Moissac dans le cadre du dispositif Grainothèque.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Al Païs de Boneta / CPIE Quercy Garonne – Maison du Patrimoine – Labarthe – 82160 CAYLUS interviendra à la Médiathèque dans le cadre d'une conférence-atelier autour des ressources en eau.

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour une intervention de 9h30 à 12h, le samedi 2 mars 2024.

ARTICLE 3 – COUT

Le montant du contrat est de : 690.75 € TTC, frais de déplacement inclus.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 31 janvier 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ